

DRC2508 – Droit administratif

Professeure : Sarah Berger Richardson

Hiver 2023

Professeure : Sarah Berger Richardson

Courriel : sbergerr@uottawa.ca

Heures de bureau : À confirmer

Horaire : Mardi, 13h à 15h 50

Politique sur les courriels : Veuillez noter que je ne réponds pas aux questions substantives par courriel. Il faut venir me voir durant mes heures de bureau ou sur prise de rendez-vous. En ce qui a trait aux questions administratives, je répondrai à vos courriels dans les plus brefs délais. Cependant, selon les différentes fonctions que je dois remplir, il se peut que ce soit dans un délai de 48 heures n'incluant pas les fins de semaine.

I. Description du cours

Ce cours portera sur les actes de l'administration publique, ainsi que sur le contrôle de ces actes par les tribunaux de droit commun : Introduction à la place de l'administration publique dans l'organisation de l'État; typologie des pouvoirs (nature législative et réglementaire ou quasi-judiciaire etc.); le pouvoir discrétionnaire et la délégation des pouvoirs; la révision administrative ; la révision judiciaire ; les normes de contrôle et le concept central de « raisonabilité » ; l'équité procédurale et la justice naturelle.

II. Objectifs du cours

À la fin de ce cours, l'étudiant.e devra être capable de:

- Lire les arrêts de la Cour suprême afin d'en extraire des règles de droit;
- Reconnaître les catégories de pouvoirs exercés par l'administration publique;
- Comprendre les différentes étapes décisionnelles des décideurs administratifs;
- Comprendre l'étendue des obligations d'équité procédurale des décideurs administratifs;
- Comprendre les règles entourant la révision des décisions prises par l'administration publique;
- Comprendre le concept de déférence tel qu'il s'applique au contrôle des décisions des tribunaux administratifs;
- Appliquer les règles de détermination de la norme de contrôle appropriée aux décisions des tribunaux administratifs.

III. Méthode d'enseignement

Le cours se fera principalement par l'enseignement magistral auquel les étudiant.e.s sont encouragé.e.s à participer. Les étudiant.e.s devront préalablement avoir pris connaissance de la doctrine et de la jurisprudence assignées à chaque cours. Certaines portions de cours seront dédiées à la résolution de problèmes pratiques à partir des notions vues en classe et impliquant la participation de tous.

IV. Communication et attentes envers les uns des autres

Les questions de clarification sur la matière et sur les évaluations doivent se faire dans le forum de discussion sur Brightspace ou durant mes heures de bureau. Je réserve le droit de ne pas répondre aux questions qui ont une réponse dans le syllabus.

Je m'attends à ce que chaque étudiant.e (1) assiste aux cours après avoir fait la lecture et/ou visionné les capsules enregistrées (2) soit prêt.e à discuter de ses impressions, opinions et questions sur la matière (3) traite ses camarades de classe avec courtoisie et empathie, et (4) participe aux activités et discussions afin d'assurer le libre-échange d'idées et de perspectives diverses.

Je m'engage à (1) être prête à partager mes connaissances et fournir les capsules de façon ponctuelle (2) encourager et soutenir un large éventail de points de vue, d'opinions et d'expériences de vie (3) traiter chacun.e de vous avec respect et (4) me rendre disponible pour répondre à vos questions substantives.

V. Principaux instruments de travail

Tout le matériel obligatoire sera mis en ligne sur Brightspace.

VI. Méthodes d'évaluation

Examen de mi-session : 30% préjudiciable

- Examen à livre fermé en classe.

Examen de fin de session : 70 % préjudiciable

- Examen à livre ouvert en classe. Tout matériel non électronique permis.
Récapitulatif de l'ensemble de la matière.

VII. Politique concernant l'enregistrement audio, la captation d'image et la diffusion ou le partage de notes de cours

L'enregistrement audio des rencontres synchrones est interdit, sous réserve des accommodements autorisés par le Service d'appui au succès scolaire. Les rencontres synchrones sont une occasion pour le libre-échange d'idées entre vos pairs. Le fait de savoir que vos interventions pourraient être enregistrées peut dissuader la participation active et franche.

Il est interdit de **capter l'image** du professeur, des étudiant.e.s ou d'un.e invité.e lors d'un cours, à moins d'avoir obtenu son consentement par écrit ou sous réserve des accommodements autorisés par le Service d'appui au succès scolaire. Il est aussi interdit de diffuser toute vidéo prise dans un cours sans le consentement écrit du professeur concerné.

Toute diffusion publique de **notes de cours**, y compris sur les réseaux sociaux, ou partage en dehors du cours dans lequel les notes de cours ont été prises par l'étudiant, est prohibée. Il en est de même en ce qui concerne tout autre matériel préparé (enregistrements, diapositives, etc.) par le professeur.

VIII. Politique de l'Université d'Ottawa sur l'accessibilité

L'Université d'Ottawa est déterminée à respecter la dignité et l'autonomie de chaque membre du personnel administratif, du personnel enseignant et de la population étudiante, ainsi que des visiteurs. Elle veille à ce que les personnes handicapées jouissent véritablement d'un accès libre et sans entraves aux biens, services, installations, logements et emplois de l'Université.

IX. L'intégrité dans les études (fraude et plagiat)

La fraude scolaire et le plagiat sont des infractions pouvant entraîner de lourdes conséquences.

Selon le *Guide de l'étudiant*, l'intégrité dans les études « c'est être responsable de la qualité du travail réalisé, être honnête dans sa préparation et respecter la communauté intellectuelle dont on fait partie en tant qu'étudiant. L'intégrité est donc une valeur fondamentale qui devrait être au cœur de tout travail scolaire. »

Consulter le *Guide étudiant* pour mieux comprendre les attentes et les règlements concernant l'intégrité dans les études : <https://www.uottawa.ca/vice-president-academic/sites/www.uottawa.ca.vice-president-academic/files/integrite-dans-les-etudes-guide-de-l-etudiant.pdf>

X. Harcèlement sexuel

L'Université d'Ottawa ne tolère aucune forme de violence à caractère sexuel. La violence sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle commis sans consentement tel que le viol, le harcèlement sexuel ou les cyberagressions. Autant l'Université que les associations d'employées et d'employés, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants offrent toute une gamme de ressources et de services donnant accès aux membres de notre communauté à des informations et à du soutien confidentiels, ainsi qu'aux procédures pour signaler un incident ou porter plainte.

Pour tout renseignement, visitez le site web <http://www.uOttawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/>.

XI. Ressources de soutien, santé, mieux-être et accommodements

GPS Académique

Le GPS académique réunit au même endroit toutes les ressources de soutien aux études. Que vous ayez déjà bien entamé votre parcours ou que vous arriviez tout juste à l'Université, vous y trouverez d'excellents outils pour réussir.

Grâce au GPS académique, vous pourrez :

- clavarder avec une mentore ou un mentor, 7 jours sur 7;
- vous inscrire à des groupes d'étude;
- participer à des ateliers sur les méthodes d'étude (prise de notes, gestion du temps, préparation aux examens, gestion du stress...);
- prendre un rendez-vous de mentorat.

Pour plus d'information: uOttawa.saea-tlss.ca/fr/gps-academique

Santé et mieux-être

Votre mieux-être est essentiel à votre succès. Si vous ne vous sentez pas bien, il peut être difficile de vous concentrer sur vos études. Des spécialistes dévoués et des pairs qui ont à cœur votre mieux-être sont toujours prêts à vous conseiller et à vous soutenir. Selon vos besoins, plusieurs services sont disponibles pour vous accompagner durant votre parcours universitaire.

Voici quelques-uns de ces services :

- Rencontres et soutien
- Séances de counselling
- Soutien par les pairs
- Activité physique
- Activités et ateliers centrés sur le mieux-être
- Accompagnement spirituel

Pour accéder aux services de counselling, vous pouvez réserver une séance en ligne ou visiter leur clinique sans rendez-vous au 100 Marie-Curie, quatrième étage. Vous pouvez également profiter de nos espaces de mieux-être sur le campus, clavarder avec un pair aidant en ligne, ou trouver des ressources disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en utilisant le site Web.

Pour en savoir plus et profiter de nos services, consultez le site uOttawa.ca/mieuxetre.

Accommodements scolaires

Nous tâchons d'assurer à toute la population étudiante en situation de handicap un accès égal aux environnements d'apprentissage et de recherche, au campus ainsi qu'aux programmes et activités de l'Université. Le Service d'accommodements scolaires travaille avec d'autres services universitaires pour faire du campus un milieu d'apprentissage accessible où les étudiantes et étudiants handicapés ont la même chance que les autres de s'épanouir. Nous avons l'expertise nécessaire pour vous offrir un large éventail de ressources et de services avec professionnalisme et en toute confidentialité.

Exemples de services offerts :

- Aide à la transition des étudiantes et étudiants en situation de handicap
- Mesures d'adaptation permanentes et temporaires
- Développement de stratégies d'apprentissage
- Examens adaptés
- Transcription de matériel d'apprentissage
- Services d'interprétation (LSQ et ASL)
- Technologies adaptées

Si vous pensez avoir besoin de nos services ou ressources, [écrivez au Service d'accommodements scolaires \(adapt@uOttawa.ca\)](mailto:adapt@uOttawa.ca).